



Femmes Autochtones du Québec

***Ensemble pour promouvoir la non-violence
auprès de nos familles autochtone***

*Isabelle Paillé Coordonnatrice Promotion non-violence et
Réseau des maisons d'hébergement autochtone au Québec*

Fondée en 1974, Femmes Autochtones du Québec Inc. (FAQ) représente les femmes des Premières Nations du Québec ainsi que les femmes autochtones qui vivent en milieu urbain.

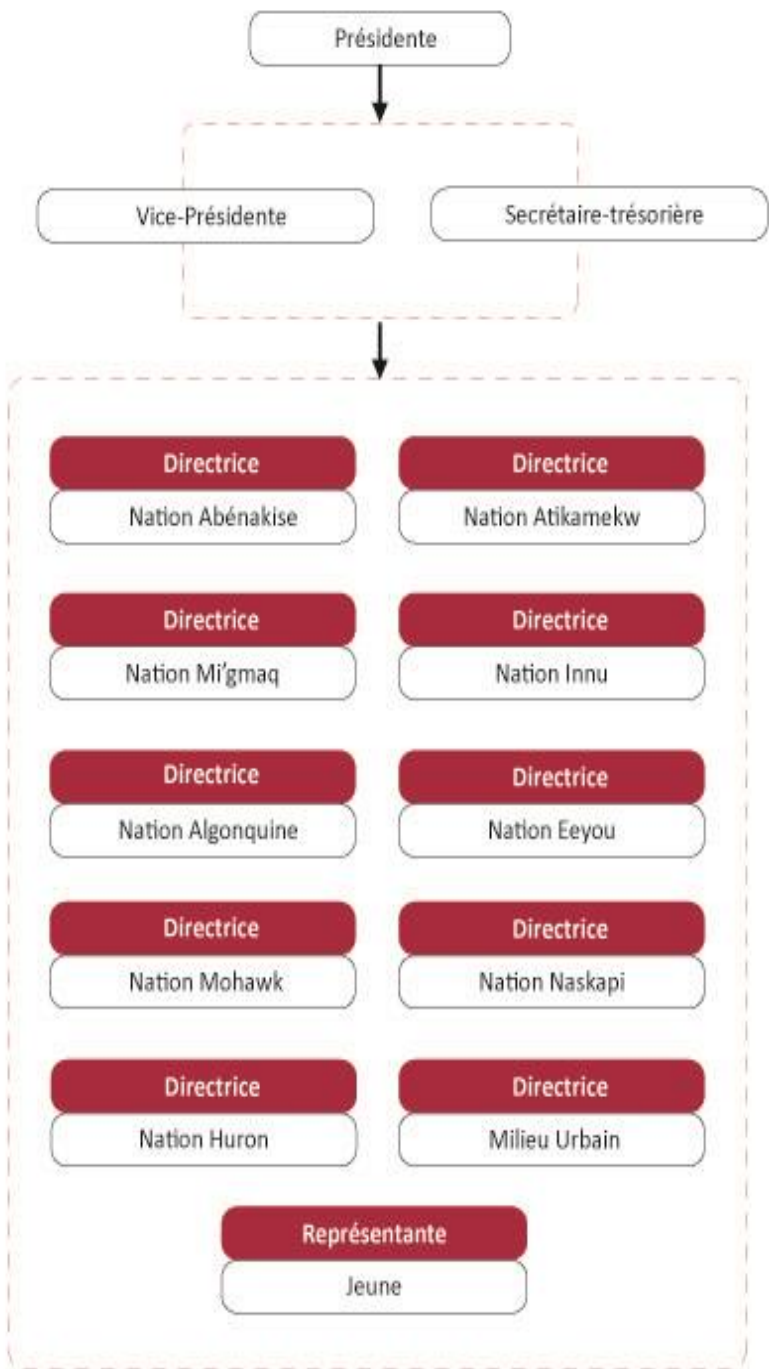
Nous sommes un organisme bilingue, membre de l'Association des Femmes Autochtones du Canada. FAQ siège à l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, au conseil d'administration des Services para-judiciaires autochtones du Québec, à la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec, et sur plusieurs autres commissions et comités autochtones et non autochtones.





Notre Mission

Nous appuyons les efforts des femmes autochtones dans l'amélioration de leurs conditions de vie par la promotion de la non violence, de la justice, de l'égalité des droits et de la santé, et nous soutenons les femmes dans leur engagement au sein de leur communauté.



La violence chez les Autochtones, d'hier à aujourd'hui

- La colonisation
- La Loi sur les Indiens
- La Loi C-31
- Paternité non déclarée
- Les pensionnats
- Adoption des enfants autochtones
- La Loi de la protection de la jeunesse



La colonisation

- Avant la colonisation, les communautés autochtones avaient une façon particulière de fonctionnement. La mission 1^{ère} était de prendre soin des enfants. Chacun avait un rôle important dans cette mission. L'éducation et la protection des enfants étaient assurés par : les parents, les grands-parents, la famille élargie, les personnes bi-spirituelles, les aînés et les guerriers.
- Au niveau sociétale, l'introduction du système de famille Européen patriarcale, affecte négativement les familles autochtones et les rôles définis des hommes et des femmes.
- Les femmes ne sont plus les égales des hommes. Les bi-spirituelles ont été exclues de leur rôle primordiale de conseiller au sein de la communauté.

La Loi sur les Indiens

- En 1876, adoption de la 1^{ère} Loi sur les Indiens appelée à l'époque « Loi sur les sauvages ». Seule Loi Canadienne basée sur la race.
- La Loi sur les Indiens a subi plusieurs modifications au fil des ans, 1951, 1985 et plus récemment 2011.
- 1951 : Les enfants mâles illégitimes d'indiens de sexe masculin peuvent être inscrits. L'enfant illégitime d'une indienne était inscrit à moins qu'il ait été établi que le père de l'enfant n'était pas un indien.
(Paternité non déclarée)
- 1985 : Rétablit le statut d'indienne inscrite aux femmes qui avaient perdu leur statut en mariant un non autochtone. Cette Loi n'est toutefois pas exempte de toute discrimination.
- 2011 : Le 15 décembre 2010, le projet de loi C-3 a reçu la sanction royale et est entrée en vigueur le 31 janvier 2011.

La paternité non déclarée

- Le père doit être officiellement reconnu afin que l'enfant possède le statut d'Indien.
- Lorsque le père est non déclaré, le père est automatiquement présumé non autochtone.
- Si une mère possède le statut et que le père est non déclarée, l'enfant n'est pas reconnu donc sans statut.



La paternité non déclarée (suite)

Maintenant imaginer que des femmes autochtones 6(2) aient subies des agressions sexuelles ou découvrent qu'elles sont enceintes et qu'elles veulent quitter une vie de violence familiale et qu'elles ne veulent pas déclarée le père...

- Assurer leur sécurité personnelle et de leur enfant en coupant tout contact avec le conjoint violent

(entraver sa capacité à pratiquer sa culture avec les autres membres de sa communauté et/ou ne peut exiger du père une pension alimentaire)

- OU Déclarer la paternité pour que l'enfant puisse obtenir son statut (risque d'augmenter les possibilités de subir de la violence familiale et de l'intimidation en conservant des liens avec son père)

Les pensionnats

- Répercussion du système d'internat, destruction de la culture et mauvais traitements (physiques, sexuels, émotifs, psychologique et spirituel).
- Instauré au Canada en 1892, fermé en 1996.
- Leur but était d'évangéliser et assimiler progressivement les peuples autochtones en tuant l'indien dans l'enfant.
- Enfants âgés entre 5 et 17 ans.
- Environ 150 000 enfants ont fréquenté les pensionnats.
- Plus de 4000 ont disparus sans laissé de traces.



Adoption des enfants autochtones

- Politique adopté par le gouvernement au cours des années 1960, visant à retirer les enfants autochtones de leurs communautés pour les placer dans des résidences allochtones.
- Les enfants sont choisis dans un album photos comme on commande un jouet dans un catalogue pour Noël.
- Des familles entières sont séparés et encore aujourd'hui certains de ses enfants n'ont jamais remis les pieds au Canada et ignorent totalement leurs origines.



La Loi de la protection de la jeunesse

- Les autochtones représentent que 1.4% de la population au Québec, pourtant la DPJ a placé en famille d'accueil plus de 19% de nos jeunes.
- Les enfants autochtones sont signalés 3.5 fois plus que les enfants allochtones.
- La négligence est le facteur de compromission la plus souvent signalée.
- Les enfants autochtones sont pris en charge 5 fois plus que les enfants allochtones.
- Le taux d'enfants autochtones placés par la DPJ est près de 4 fois plus élevé que celui des enfants allochtones.

• Source C\$SPNQL

Plusieurs facteurs de risques peuvent expliquer cette surreprésentation des enfants autochtones

- Les problèmes de violence dans les communautés résultant notamment des conséquences des pensionnats sur les autochtones ;
- La pauvreté et le manque de logements adéquats à l'intérieur des réserves;
- Le manque d'accès aux ressources qui rend plus difficile la diminution des situations de pauvreté, de chômage et de la violence familiale ;
- Le contexte historique des politiques d'assimilation et la discrimination systémique qui ont entraîné de nombreuses problématiques au sein des communautés et des familles autochtones ;
- Les problèmes de financements entre les divers paliers gouvernementaux rendent la répartition des services plus difficiles.

Durée maximale de placement, qu'est-ce que ça veut dire?

- Lorsque la situation de votre enfant requiert un placement dans une famille d'accueil ou dans un milieu substitut, il y a une limite de temps à l'intérieur de laquelle la décision de retourner ou non votre enfant dans son milieu doit être prise.
- Cette limite de temps varie selon l'âge de votre enfant :

Moins de 2 ans	Entre 2 et 5 ans	6 ans et plus
12 mois	18 mois	24 mois

- Si votre enfant à moins de 2 ans, ça veut dire que vous avez 12 mois maximum pour corriger votre situation si vous désirez récupérer la garde de votre enfant. Après le tribunal entre en jeu.

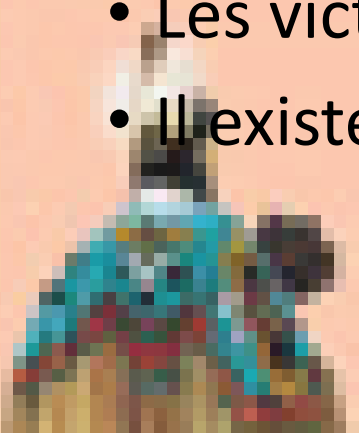
Facteurs aggravants

- Insuffisance de services de 1^{ère} ligne ;
(pour soutenir les parents et les enfants dans les communautés autochtones)
- Pénurie de famille d'accueil au sein des communautés ;
(critères trop nombreux et impossible ex: 1 chambre par enfant)
- Placements à l'extérieur des communautés / plus d'adoption par des familles allochtones.

En plus d'assister à la dislocation des familles, cela entraîne la rupture du lien de filiation d'origine et peut conduire ces enfants à perdre leurs traditions, leur langue et leur culture autochtone.

Les obstacles d'une victime de violence

- Ressources limitées
- Les agresseurs sont des membres de leur communauté ou des non autochtone
- La méfiance à l'égard du système judiciaire empêchent plusieurs victimes de considérer celui-ci comme une option d'aide possible
- Les victimes hésitent à dénoncer leurs agresseurs
- Les victimes ont peur que la DPJ viennent chercher leurs enfants
- Il existe peu de services spécifiques adaptés à la culture autochtone



Outils de travail

- Campagne de sensibilisation auprès des hommes autochtones ayant des comportements violents
- Mini-TROC
- Formation sortir de l'ombre marcher vers la lumière sur les agressions sexuelles en milieu autochtone



Techniques d'approche utilisées

- Cercle de partage
- Pratiques spirituelles
- Activités valorisant les valeurs autochtones
- Groupe d'entraide / cercle d'artisanat
- Activités qui impliquent les membres de la communauté
- Réseau familial



Questions / Commentaires

